



Founex, le 03 octobre 2011/cl/42.04

COMMUNE DE FOUNEX

MUNICIPALITÉ

Modification du Règlement du Plan général d'affectation et la police des constructions – « Zone village »

Conformément à l'article 109, alinéa 1, lettre c, de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, la Municipalité de Founex porte à la connaissance de la population que

- ***La modification du Règlement du Plan général d'affectation et la police des constructions – « Zone village » a été approuvée préalablement par le Département compétent, ceci en date du 21 septembre 2011.***

La Municipalité